Cinquante troisième année. - N ° 220 A Vendredi 15 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 806

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

442 478 723 RCS Lille Métropole.
NETCO GROUP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 103818.64 EUR.
Adresse : 63, rue d'Angleterre, 59800 Lille.
Précédent propriétaire : 442 478 723 RCS Lille Métropole. **NETCO GROUP.** 419 970 876 RCS Paris. **SALAMBO.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : SALAMBO Société par actions simplifiée au capital de 502.200 euros Siège social : PARIS (75008) - 103, boulevard Haussmann 419 970 876 RCS PARIS NETCO Group Société par actions simplifiée au capital de 103.818,64 euros Siège social : LILLE (59800) - 63, rue d'Angleterre 442 478 723 RCS LILLE-METROPOLE AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant acte sous seing privé en date à Lille du 23 octobre 2019, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 05 novembre 2019 et au greffe du tribunal de commerce de LILLE-METROPOLE le 31 octobre 2019, les deux sociétés ci-dessus dénommées ont établi un projet de fusion, au moyen de l'absorption de la société SALAMBO par la société NETCO Group. Aux termes de ce projet, la société SALAMBO ferait apport de la totalité de son actif s'élevant à 730.954 euros à la date du 31 décembre 2018, contre la prise en charge de l'intégralité de son passif s'élevant à 114.406 euros à la date du 31 décembre 2018. La société NETCO Group étant associée unique de la société SALAMBO, il ne serait procédé à aucune augmentation de capital. Il a été stipulé que la fusion produirait ses effets au 1er janvier 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Les créanciers des sociétés participantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion au Greffe du Tribunal de Commerce dont dépend la société débitrice, dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..